



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Anderlecht
Service de l'Urbanisme
Rue Van Lint, 6
B - 1070 BRUXELLES

Bruxelles,

Votre réf. : PU 52414
Réf. KCML : AND20306
Réf NOVA : 01/XFD/1835578

ANDERLECHT. Rue des Betteraves, 19-21 (parcelle G223C)

(= ZP du Vallon du Koevijver, site classé)

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME : occupation du terrain à des fins pédagogiques et ludiques : réalisation d'un atelier, un abri à outils ainsi qu'une toilette sèche (mise en conformité)

Demande de la Commune reçu par mail du 30/03/2022

Avis de la CRMS



Situation avant travaux © Streetview et état existant, photo jointe à la demande

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous communiquons l'avis rendu par la CRMS en sa séance du 20/04/2022 à ce sujet.

Les installations qui occupent le terrain, bien que peu qualitatives dans leur réalisation, n'ont pas impact sur le site classé situé à proximité. Elles n'appellent donc pas de remarques sur le plan patrimonial.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : mparijs@anderlecht.brussels; helièvre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ;
ndeswaef@urban.brussels ; acoppieters@urban.brussels ; kbogaerts@urban.brussels ; ahanson@urban.brussels ;
urbanisme@anderlecht.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;
urban_avis.advies@urban.brussels